

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la SAMBRE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin
- Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SAMBRE
Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Environnement, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
Elio DI RUPO

Feuille n° 23/41 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (la)

habitat ou équip. communautaire aménagement collectif bois activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (lb) :

Assainissement autonome
Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communautaire aménagement collectif bois activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (III) :

habitat ou équip. communautaire aménagement collectif bois activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire aménagement collectif bois activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est prévu en charge dans un autre sous-bassin (*) : PDS - plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant adjudgé ou à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

- A diagnostiquer - A rénover
- Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées

Station d'épuration

Station publique

existante adjudgé ou à réaliser

Station à statut particulier

privée à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaurie

Station de pompage

Bassin d'orage

existant adjudgé ou à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)

Prévention éloignée (Ib)

Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/05/2002)

Navigable 1^{re} catégorie 2^{ème} catégorie

Silme catégorie non classée Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/02/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/02/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)

Les zones qui s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont tirées de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir la responsabilité de la DGATLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)

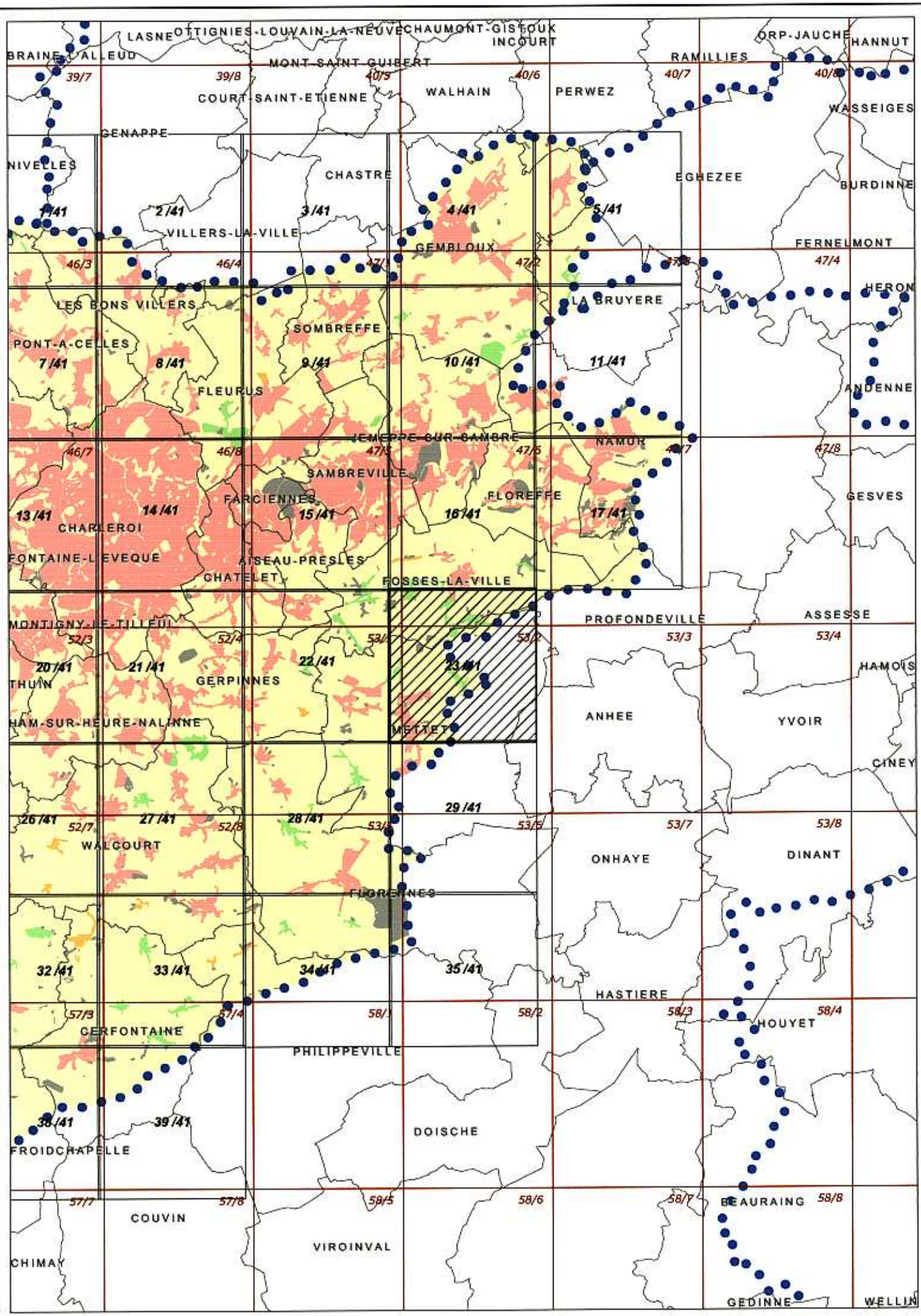
40/4 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MDR-DGRNE - MRW-DGATLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Slassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be